



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## associations familiales

Question écrite n° 52897

### Texte de la question

M. Albert Facon appelle l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la suppression du financement des activités de conseil de la Confédération syndicale des familles (CSF) par la DDASS du Pas-de-Calais. La CSF du Pas-de-Calais est une organisation familiale qui agit pour la défense et la représentation des familles et des jeunes dans tous les domaines de la vie quotidienne. Depuis 1974, elle gère un établissement d'informations, de consultation et de conseil familial au sein duquel des conseillères familiales et conjugales et des infirmières interviennent auprès de personnes en difficulté. Entre 2006 et 2008, les heures de conseil effectuées sont passées de 1 021 heures à 1 855 heures. C'est dire l'importance de l'action entreprise par la CSF. Le 18 décembre 2008, la DDASS du Pas-de-Calais l'a informé qu'aucun crédit n'était alloué pour l'année 2009. Cette suppression des crédits n'est pas justifiée et pénalise les familles et les jeunes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir rétablir les crédits voués à soutenir l'activité de la CSF du Pas-de-Calais.

### Données clés

**Auteur :** [M. Albert Facon](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (14<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52897

**Rubrique :** Famille

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6083

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)